

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 25 JUIN 2014

6/1 – SUBVENTION A LA CRECHE D'ENTREPRISE « LES MONDILOUS »

En 2008, la société « AG2R LA MONDIALE » a créé, place de la République à Mons en Barœul, une crèche d'entreprise d'une capacité d'accueil de 30 places, dont 3 réservées pour des familles monsoises.

L'objet de cette délibération est de permettre le financement des charges de fonctionnement correspondant à ces 3 places selon les modalités prévues par le Contrat Enfance Jeunesse signé par la Caisse d'Allocations Familiales de Lille, AG2R LA MONDIALE et la Ville, et par la convention signée avec l'association créée par AG2R LA MONDIALE pour la gestion de cet établissement.

Pour l'année 2014, cette subvention représente une prise en charge de 5 510,07 € par place, soit un financement total de 16 453,60 €.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à verser la subvention inscrite au budget à l'article fonctionnel 9263, compte nature 6574.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.